

SOCOTEC BELGIUM ASBL





0471/580.708

PEB - Contrôle Electrique

www.certigreen.be

Nr 4739

Rapport d'inspection - Instal		ue BT / TE	BT existan	te	
N° de rapport :2.3/160.4.21.1.0.3	3		·	76	
Concerne : ☑ contrôle dans le cadre d'une vente □ contrôle périodique Type d'habitation : ☑ maison □ appartement □ autres :					
Type d'habitation : maison 🚨 appartement 🚨	autres :				
Demandeur:	Sel Alde				
Personne sur place :	code EAN de l'installation :	V.C	.,,		
Adresse de la visite: Kun of Co. N. a. 4760 De PUNSTEL					
Date de visite: L.J. o.J.J. Date d'émission: 21/3/J.J. Références client:					
Personne sur place :					
Référentiel procédure SOCOTEC BELGIUM asb	I : CHECK-LIST-INS-E-11				
Description de l'installation visitée :	12	-			
Tension d'utilisation : 🗹	Protection générale du brancher			1	
□3N400 V □3x230V □2x230V □ 1N400V		mbre de circ	uits terminau	x: 5	
Contrôles par examen visuel, tests et mesure	<u>s</u> :				
Description		En ordre	Pas en	n.a. ou	
			ordre	dérog.	
Correspondances des schémas à l'installation			X		
Etat du matériel électrique installé		V	-1		
Mesures de protection contre les contacts directs		TV			
Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des				1.0	
dispositifs à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test					
Note : différentiel ☐ plombé ☐ non plombable ☐ à nouveau plombé			X		
Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels					
Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la					
continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils			X		
Matériel électrique fixe ou à poste fixe		X	,		
Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle				X	
Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations		X			
Résistance d'isolement générale par rapport à la terre :33. το ΜΩ		Y			
Résistance de dispersion de la prise de terre :Ω Ω					
Identification des appareils de mesure : reprise dans le dossier équipement individuel de l'agent SOCOTEC BELGIUM asb					
Manquements / Notes :					
***************************************				eretrayes.	
Voik ANNexe					
***************************************	***************************************				
	*****************	***********		********	
***************************************	*****************************				
CONTROL DE LA CO					
	****************			XXX 2. 4. 4. 4. 4. 4. 4.	
Conclusion:	***************************************				
☐ L'installation électrique est conferme aux pres	criptions du R.G.L.F. Le prochain	contrôle nério	odique est à e	effectuer	
□ L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Le prochain contrôle périodique est à effectuer dans le délai prescrit par la réglementation en vigueur. □ L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une visite complémentaire est à exécuter par le même organisme après mise en conformité □ au terme de 18 mois après signature de l'acte de vente. □ Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un examen complémentaire est à exécuter par le même organisme en vue de compléter le dossier. Nom et visa de l'inspecteur : Pour SOCOTEC BELGIUM ASBL,					
L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une visite complémentaire est à					
exécuter par le même organisme après mise en conformité au terme de 18 mois après signature de l'acte de					
vente.			27	i	
Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un examen complémentaire est à exécuter					
par le même organisme en vue de compléter le dossier.					
Nom et visa de l'inspecteur : Nom et visa du demandeur pour réception :				: 4	
Pour SOCOTEC BELGIUM ASBL,					

3(fr)/0215 - V8

Domenico





PEB - Contrôle Electrique .www.certigreen.be

SOCOTEC BELGIUM ASBL

ANNEXE(S) AU PV DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE À BASSE TENSION Rapport N : 0354 23 16 04 21/03
 □ La résistance de terre est trop élevée vis-à-vis de la sensibilité du différentiel utilisé. □ Absence de réseau général de terre. □Absence d'équipotentielle aux tuyaux d'eau/gaz. □ Il y a plusieurs prises de terre séparées. Réaliser l'interconnexion de celles-ci en amont du sectionneur de terre.
Des prises munies d'une broche de terre ne sont pas reliées au réseau général de terre aux endroits suivants :
Certains départs sont dépourvus de repérage aux endroits suivants :
☐ La valeur d'isolement par rapport à la terre est inférieure au minimum légal aux endroits suivants :
☐ Un départ est alimenté par des fusibles ou disjoncteurs de calibres différents aux endroits suivants :
Absence d'interrupteur différentiel général de 300 mA max. Absence d'interrupteur différentiel à haute sensibilité (30 mA) alors que les gabarits de sécurité ne sont pas suffisants dans la salle de bain (installation avant 1981). Le gabarit de sécurité (60 cm) n'est pas respecté dans la salle de bain. Certaines boîtes de dérivation sont dépourvues de leur couvercle ou ne sont pas fermées de manière efficace aux endroits suivants :
☐ Il ne peut être fait usage de sucres/raccords lustre pour les connexions aux endroits suivants :
☐ La protection contre les contacts directs n'est pas assurée (présence de pièces nues sous tension) aux endroits suivants :
☐ Le calibre des fusibles ou disjoncteur(s) n'est pas adapté à la section des conducteurs qu'ils protègent aux endroits suivants :
Le type de câble d'alimentation n'est pas autorisé aux endroits suivants: Albacuce de planetation gene de l'installaban A fun des prised courant na monies de Linches de Tene, il est intendit de brance des efforci le de classe I. I Albacuce de Luffort adaptas sur certaines probésiel a